

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

BREVET DES MÉTIERS D'ART

SESSION 2025

HISTOIRE – GÉOGRAPHIE – ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

Coefficient : 2,5

Indications sur les attentes

Le règlement d'examen (Arrêté du 17 juin 2020 paru au *BOEN* du 10 juillet 2020) précise que la sous-épreuve d'histoire-géographie vise à « vérifier les compétences du candidat à :

- maîtriser et utiliser des repères chronologiques et spatiaux : mémoriser et s'approprier les notions, se repérer, contextualiser (HG) ;
- s'approprier les démarches historiques et géographiques : exploiter les outils spécifiques aux disciplines, mener et construire une démarche historique ou géographique et la justifier (HG) ;
- construire et exprimer une argumentation cohérente et étayée en s'appuyant sur les repères et les notions du programme (EMC) ;
- mettre à distance ses opinions personnelles pour construire son jugement (HG-EMC) ;
- mobiliser ses connaissances pour penser et s'engager dans le monde en s'appropriant les principes et les valeurs de la République (HG-EMC). »

L'épreuve comporte trois parties, notées respectivement sur 6, 8 et 6 points. Cette répartition est immuable.

Dans cette perspective, il apparaît important que les correcteurs prennent en compte les recommandations suivantes :

- le barème de correction est un barème cumulatif : la note maximale est délivrée lorsque la réponse du candidat est pertinente au regard de la question posée.
- l'ensemble de l'échelle de notation doit être utilisée ; c'est ainsi qu'une très bonne copie peut obtenir la note de 20/20 et qu'une très mauvaise copie est sanctionnée par une note très basse.
- il est nécessaire de rédiger une appréciation générale circonstanciée et de porter une marque ou une appréciation en face de chaque exercice de façon à ce qu'il soit visible que tout a été évalué.

Les indications sur les attentes précisent pour chaque partie du sujet, des **éléments attendus** (capacités, connaissances, etc.), le cas échéant, des **éléments à valoriser**.

- **Les éléments attendus** sont ceux qui doivent être retrouvés dans la copie d'un candidat à l'issue d'un cycle de scolarité.

Baccalauréat Professionnel et Brevet des Métiers d'Art – Toutes spécialités	
Épreuve E5 Sous-épreuve U52 : Histoire – Géographie – Enseignement Moral et Civique	
Repère de l'épreuve : 25-BCP-BMA-FHG-HGEMC-ME3C	1/7

- **Les éléments à valoriser** portent sur des contenus et des qualités qui ne sont pas attendus d'un candidat pour le niveau d'examen donné. Ils ne sont pas nécessaires pour obtenir la note maximale. Ils compensent d'éventuelles faiblesses et permettent l'attribution de points supplémentaires par rapport à la note globale attribuée à la copie. Le nombre de points de valorisation doit clairement apparaître sur la copie (à côté de la note initialement donnée et avant l'addition du total des points).

**Grille nationale d'évaluation de la sous-épreuve d'histoire-géographie
et enseignement moral et civique au baccalauréat professionnel.
Grille parue au *BOEN* n°47 du 16 décembre 2021.**

Parties	Exercices	Principales compétences évaluées
Première partie (histoire ou géographie) /6 points	Questions à réponses courtes en histoire ou en géographie	- Maîtrise et utiliser des repères chronologiques et spatiaux : se repérer et contextualiser ; - Mémoriser et s'appropriier les notions.
Deuxième partie (histoire ou géographie) / 8 points	Questions sur documents	- S'appropriier les démarches historiques et géographiques : exploiter les outils spécifiques aux disciplines, mener et construire une démarche historique ou géographique et la justifier ; - Mettre à distance ses opinions personnelles pour construire son jugement ; - Mobiliser ses connaissances pour penser et s'engager dans le monde en s'appropriant les principes et les valeurs de la République.
Troisième partie (EMC) / 6 points	Analyse d'une situation à partir d'un dossier documentaire	- Construire et exprimer une argumentation cohérente et étayée en s'appuyant sur les repères et les notions du programme ; - Mettre à distance ses opinions personnelles pour construire son jugement ; - Mobiliser ses connaissances pour penser et s'engager dans le monde en s'appropriant les principes et les valeurs de la République.

Première partie : Géographie (6 points)

Thème 1 : l'accès aux ressources pour produire, consommer, se loger et se déplacer.

Compétence évaluée : maîtriser et utiliser des repères spatiaux. (3 points)

Question 1 : définissez ce que sont les objectifs de développement durable (ODD) en vous appuyant sur un exemple.

Réponse possible : les 17 objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies sont les priorités qui couvrent l'intégralité des enjeux de développement ; ils portent sur l'éradication de la pauvreté, l'accès équitable aux ressources (eau, énergie...) et donnent des clés pour relever le défi des changements globaux...*

Élément de valorisation :

- toute référence aux enjeux économiques, sociétaux et environnementaux du développement durable.

Question 2 : citez deux États de continents différents confrontés à l'insécurité alimentaire.

Réponse attendue : le Soudan du Sud, le Yémen, la Syrie, Haïti, l'Afghanistan, la République centrafricaine, la Somalie...

Compétence évaluée : s'approprier les démarches géographiques. (3 points)

Question 3 : justifiez l'affirmation suivante en vous appuyant sur un exemple précis « L'accès aux ressources peut être source de conflits ».

Réponse possible : la pression sur les ressources par les sociétés humaines pose la question de leur disponibilité et de leur accessibilité. Cette pression peut être à l'origine de concurrences ou de conflits d'usage entre usagers pour l'appropriation, la gestion ou l'exploitation d'une ressource. On attend du candidat qu'il cite un exemple comme les conflits d'usage autour de l'eau (usages domestiques, agricoles, industriels...).

Éléments de valorisation :

- tout exemple localisé ;
- référence aux changements globaux.

Question 4 : expliquez, à l'aide du document suivant, comment les collectivités territoriales répondent aux besoins de leurs habitants dans une logique de développement durable.

Réponse possible : le document présente les actions de la communauté de communes du pays de Douarnenez située en Bretagne. Le développement durable est l'idée que les sociétés humaines doivent vivre et répondre à leurs besoins sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins. Dans le cas présent, la communauté de communes offre des services à la population (administration, services à la personne, fourniture en eau), des clés de développement en matière économique (tourisme, voirie, transports par exemple) et des actions en matière environnementale (recyclage des

Baccalauréat Professionnel et Brevet des Métiers d'Art – Toutes spécialités	
Épreuve E5 Sous-épreuve U52 : Histoire – Géographie – Enseignement Moral et Civique	
Repère de l'épreuve : 25-BCP-BMA-FHG-HGEMC-ME3C	3/7

déchets). En aménageant son territoire, la communauté de communes du pays de Douarnenez répond aux besoins de ses habitants.

Deuxième partie : Histoire (8 points)

Thème 1 : le jeu des puissances dans les relations internationales depuis 1945.

Capacités évaluées :

- questionner des documents pour conduire une analyse historique ;
- confronter des points de vue d'acteurs différents ;
- raconter un événement et argumenter sur sa portée historique.

Sujet : La guerre de Corée (1950-1953).

Questions et réponses possibles

Question 1 : présentez le contexte international dans lequel se déroule la guerre de Corée. (Documents 1 et 2)

Réponse possible : la guerre de Corée se déroule dans le contexte de la Guerre froide. La Corée est partitionnée en deux républiques indépendantes :

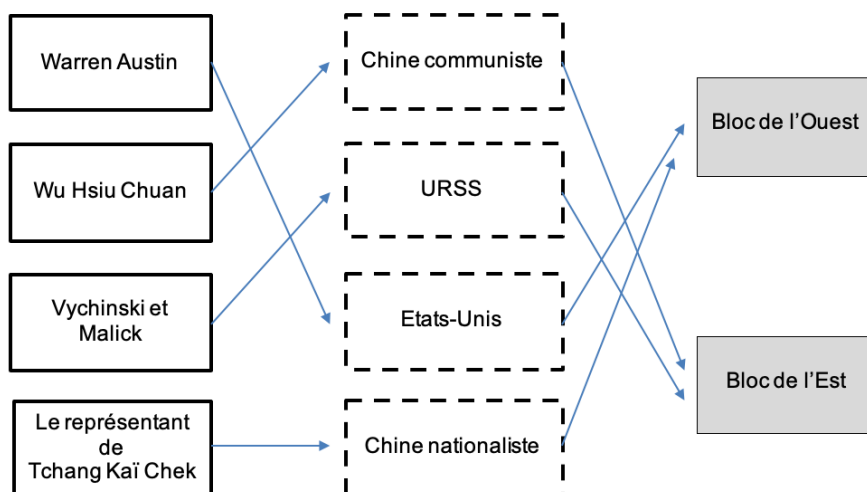
- la Corée du Nord, sous influence communiste, qui bénéficie de l'aide de la Chine (alliée de l'URSS). Le document 1 montre les contre-attaques chinoises à compter de novembre 1950 ;

- la Corée du Sud, qui bénéficie de l'aide militaire américaine (débarquements américains en septembre et octobre 1950).

Au conseil de sécurité de l'ONU (document 2), l'opposition entre le représentant des États-Unis et celui de la Chine communiste met en évidence le jeu des alliances de la Guerre froide. La Corée illustre localement les tensions mondiales.

Question 2 : complétez le schéma (**ANNEXE 1 page 8/14 à rendre avec la copie**) en reliant par une flèche acteurs, pays et blocs. (Document 2)

Réponse attendue :



Question 3 : expliquez le rôle de l'ONU dans la guerre de Corée à l'aide des documents 1 et 2 et de vos connaissances.

Réponse possible : l'ONU intervient dans la guerre de Corée conformément à ses missions : maintenir la paix et la sécurité internationale, assurer la sécurité collective. Elle fournit une assistance à la Corée du Sud afin de repousser les forces nord-coréennes et pacifier/sécuriser la région. Sur le plan diplomatique, l'ONU organise aussi le dialogue entre les forces en présence afin de trouver une issue au conflit (vote de résolutions).

Élément de valorisation :

- *toute connaissance relative à l'ONU : date de création, charte fondatrice (San Francisco), organes (Conseil de sécurité, Assemblée générale...).*

Question 4 : relevez les revendications des États-Unis et de la Chine communiste. (Document 2)

Réponse possible : les États-Unis demandent le retrait des troupes chinoises de Corée, dont l'intervention dans le conflit est perçue comme une agression contrariant l'objectif de paix. La Chine communiste revendique quant à elle le retrait des troupes américaines de Taïwan et de Corée, le droit des Coréens à disposer d'eux-mêmes et la fin de la reconnaissance de la République de Chine par l'ONU.

Question 5 : décrivez les conséquences territoriales de la guerre de Corée. (Document 3)

Réponse possible : la convention d'armistice signée le 27 juillet 1953 établit une ligne de démarcation entre les deux Corée au nord du 38^e parallèle. Elle prévoit également une zone tampon démilitarisée afin d'éviter la reprise des hostilités.

Élément de valorisation :

- *toute mention mettant en évidence le « retour » à la situation de juin 1950, la persistance aujourd'hui des tensions entre la Corée du Nord et la Corée du Sud (la paix n'a toujours pas été signée).*

Question 6 : expliquez dans un texte d'une dizaine de lignes comment l'affrontement est-ouest a dominé les relations internationales à partir de 1947. Vous vous appuyerez sur la guerre de Corée ou d'autres exemples de votre choix.

Réponse possible : on attend du candidat qu'il précise que l'année 1947 est généralement retenue pour marquer le début de la Guerre froide, dont il précisera les caractéristiques : un affrontement indirect entre les deux Grands (deux blocs). Cette opposition régit les relations internationales ; elle se matérialise par des crises et des conflits (Guerre de Corée de 1950 à 1953, crises de Berlin de 1948 et 1961, crise de Cuba de 1962...) qui traduisent localement l'affrontement idéologique entre le capitalisme et le communisme et prennent une dimension planétaire par l'intervention des deux puissances. On attend également du candidat qu'il fasse référence à l'« équilibre de la terreur » par l'arme nucléaire.

Éléments de valorisation :

- *toute précision relative aux modèles et alliances politiques, économiques et militaires des deux blocs ;*
- *tout exemple développé d'une crise ou d'un conflit de la Guerre froide ;*
- *toute référence à la périodisation de la Guerre froide.*

Baccalauréat Professionnel et Brevet des Métiers d'Art – Toutes spécialités	
Épreuve E5 Sous-épreuve U52 : Histoire – Géographie – Enseignement Moral et Civique	
Repère de l'épreuve : 25-BCP-BMA-FHG-HGEMC-ME3C	5/7

Troisième partie : Enseignement moral et civique (6 points)

Thème : s'engager et débattre en démocratie autour des défis de société.

Compétences évaluées :

- construire et exprimer une argumentation cohérente et étayée en s'appuyant sur les repères et les notions du programme ;
- mettre à distance ses opinions personnelles pour construire son jugement ;
- respecter autrui et la pluralité des points de vue.

Sujet : le débat en démocratie : espaces, formes et acteurs.

Questions et réponses possibles

Question 1 : expliquez comment la loi Climat et résilience illustre le parcours d'une loi de la République française en confrontant les documents 1 et 2.

Réponse possible : les attendus sont présentés sous la forme d'un tableau mais le candidat est libre de rédiger sa réponse sous la forme de son choix.

Document 1	Document 2
<i>Auteur du texte en débat et nature du texte</i>	<i>Le gouvernement plus précisément la ministre de la transition écologique (Mme Pompidu) ; un projet de loi</i>
<i>Rapporteur de la commission qui a présidé à l'examen du texte</i>	<i>Jean-René Cazeneuve</i>
<i>Le texte évolue en commission</i>	<i>7 250 amendements déposés sur le projet de loi avant son examen dans l'hémicycle</i>
<i>Le texte arrive devant l'hémicycle. Première étape, la discussion générale. Le ministre et le député rapporteur présentent le texte.</i>	<i>Étape : séance du lundi 29 mars 2021</i>

Question 2 : expliquez les phrases soulignées dans le document 2 à l'aide des documents 1 et 3 et de vos connaissances personnelles.

Réponse possible :

- « Temps des citoyens » : la Convention citoyenne pour le climat (« des citoyens tirés au sort : 150 citoyens - employés, agriculteurs, retraités, lycéens, infirmiers et médecins, professeurs, chefs d'entreprise et même publicitaires et pilotes de ligne », document 2), mais aussi, le temps des marches des manifestations de rue (document 3) ; Rôle des associations de citoyens (document 3)... « les dizaines de milliers de jeunes qui, en France et dans le monde, se mobilisent » et « des moins jeunes » (document 2). Cf. Greta Thunberg, les marches pour le climat... depuis 2019.

- « Temps des élus de la nation », « temps du Parlement », « celui de la démocratie représentative » :

- *Parlement : Assemblée nationale et Sénat*
 - *Document 3 : examen par les députés du projet de loi ; députés émanant de la nation : élus au suffrage universel direct à 2 tours. 577 députés qui représentent la nation.*
 - *Après, sera examiné au Sénat. (document 1)*
- *Discussions au sein de l'Assemblée nationale (et du Sénat) par tous les « élus de la nation » organisés en groupes politiques (document 2). À l'Assemblée nationale, des discussions ont déjà eu lieu en commissions (cf. propos de Jean-René Cazeneuve : il y a eu déjà « 96 heures de débat », des amendements (7250) ont déjà été déposés avant l'arrivée devant l'ensemble de l'Assemblée ».*
- *débats au sein de l'assemblée sur les articles, les amendements avec l'ensemble des députés.*
- *procédure de vote (publicité des votes).*

Élément de valorisation :

- *idée que le processus ne fait que commencer. Débats article par article, vote à l'Assemblée nationale, passage au Sénat puis vote (et enfin, promulgation par le Président de la République).*

Question 3 : répondez à la question suivante dans un texte argumenté d'une dizaine de lignes : « Les institutions représentatives sont-elles l'unique lieu du débat démocratique ? » Vous justifierez votre réponse.

Réponse possible :

- *Les acteurs ne sont plus seulement les hommes politiques, représentants de la nation. Les citoyens ne s'expriment pas seulement par le vote. Les actions collectives (marches, manifestations, pétitions...) pèsent sur les débats tout comme les médias ou les réseaux sociaux.*
- *La Convention citoyenne sur le climat : une nouvelle modalité de consultation (on attend qu'il souligne cette nouveauté). Les nouveaux enjeux de société (climat, bioéthique, numérique) ont conduit les hommes politiques à prendre en compte les aspirations de la population et à mieux associer les Français aux décisions prises.*
- *Mais les institutions représentatives demeurent un lieu essentiel de la démocratie. Issues d'élections libres, les assemblées sont représentatives de la nation. Elles sont le lieu du débat démocratique : le lieu où le texte va être débattu et va évoluer (débat et vote des amendements), et le lieu du vote qui va faire du projet de loi une loi de la République française c'est-à-dire une loi du peuple français. Les débats sont publics (cf. document 3) contribuant à la transparence de la démocratie. L'ensemble du processus d'élaboration d'une loi répond à des normes juridiques et administratives précises, garantes des libertés fondamentales. Ainsi, avant d'être promulguée, la loi est le plus souvent contrôlée par le Conseil constitutionnel, organe créé en 1958.*

Baccalauréat Professionnel et Brevet des Métiers d'Art – Toutes spécialités	
Épreuve E5 Sous-épreuve U52 : Histoire – Géographie – Enseignement Moral et Civique	
Repère de l'épreuve : 25-BCP-BMA-FHG-HGEMC-ME3C	7/7